

# Une interro, un MemoPage®

MemoPage, la collection de fiches de soutien scolaire qui vous accompagnent de la troisième à la terminale.

Imprimez

Pliez

Révisiez



## Passez à l'âge du MemoPage®

Vous souhaitez utiliser cet espace pour votre communication, contactez nous à [info@memopage.net](mailto:info@memopage.net)

Le MemoPage ne se coupe pas, il se plie en 2 puis encore en 2.



**MemoPage**  
.com  
Modèle déposé  
Tous droits réservés  
ISSN 1762-5920



## Avion : Produits réglementés

**A savoir :** vous ne pouvez transporter dans votre bagage à main que des petites quantités (100 ml max. par flacon) de liquide, gel et aérosols. Les emballages de ces produits doivent également répondre à des exigences spécifiques. Ceci s'applique à tous les passagers en partance ou en correspondance dans les aéroports de l'Union Européenne.

Des mesures similaires existent déjà ou entreront prochainement en vigueur dans d'autres pays (Etats-Unis, Canada, Inde, Norvège, Islande, Suisse, Japon, Chine, Corée, Taïwan, îles Fidji, Australie, Nouvelle-Zélande, Tonga).

Respectez ces quelques règles, cela vous évitera de petits tracés à l'aéroport !

### I - Les liquides dans les bagages à main

- Il n'est permis de transporter des liquides et des gels que dans des flacons dont le volume est de 100 ml maximum.
- On ne peut transporter ces flacons que dans un sac en plastique transparent fermé (type sac de congélation), d'une dimension d'environ 20 cm sur 20 cm.
- Chaque passager ne peut transporter qu'un seul sac en plastique transparent.
- La contenance du sac en plastique transparent ne doit pas dépasser 1 litre.

### II - Les exceptions autorisées

#### - Les médicaments liquides

Vous pouvez emporter en cabine des médicaments liquides (insuline, sirops...) à condition de présenter aux agents de sûreté une attestation, ou une ordonnance à votre nom.

Il n'y a aucune restriction pour les médicaments solides (comprimés et gélules).

Editeur : MemoPage.com SA / 2009 / Auteur : Maud Aldebert

Pour plus de renseignements, consultez le site du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs\\_909/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html)



- ### III - Produits faisant l'objet d'exemptions
- **Cosmétiques**
    - Lait et lotion hygiène pour bébé
    - Aliment pour enfant en bas âge et bébés (lait, petits pots, compotes...)
    - Eau minérale pour biberon en quantité raisonnable
    - Aliment pour régime spécifique (diabétiques, allergies...)
    - Sandwich de toute nature
  - **Médicaments**
    - Médicament liquide (sirop, produit pour lentilles, gel, aérosol, lotion thérapeutique)
    - Pommade
    - Solution anti-allergie
    - Préparation injectable en petite seringue (insuline...)

- ### III - Produits soumis à restrictions
- Il n'y a pas de restriction sur ces produits, dans la mesure où la quantité emportée est en rapport avec la durée du voyage. Pensez à prendre des contenants qui se referment : il pourra en effet vous être demandé de goûter ces aliments !
- Les quantités sont limitées à 100 ml (ou 100 g) par contenant, regroupés dans un sac unique de capacité de 1 litre par passager.
- **Cosmétiques**
    - Parfum
    - Gloss
    - Mascara
    - Crème de soin
    - Pâte à dentifrice
    - Mousse à raser
    - Produit solaire
    - Déodorant (aérosols) et spray, bille ou crème
  - **Alimentation**
    - Toute boisson (eau, alcool, jus de fruit, thé, café...)
    - Confiture et sirop
    - Miel
    - Pot de pâte à tartiner (chocolat, beurre de cacahouètes)
    - Sauce
  - **Médicaments**
    - Gel, aérosol, lotion destinée à l'hygiène
    - Baume et huile
  - **Autres**
    - Bloc congélation (sauf pour raisons médicales)
    - Colle liquide
    - Tout contenant opaque (conserves métallique, verre teinté...)
  - **Fromage frais sous forme liquide ou malléable**
    - Fromage blanc, fromages à tartiner...)
    - Produit diététique sans motif médical (produits amincissants...)
    - Huile, vinaigre